



LA FEUILLE DE L'AMICALE

des ANCIENS ELEVES du LYCÉE HORTICOLE "LE GRAND BLOTTEREAU"

34 chemin du Ponceau

44300

NANTES

Numéro 137

Site Internet : <http://amicalegb.webnode.fr>

Janvier 2013

1. Le C.A.U.E.

Rédacteur : André BOSSIERE

Le CAUE est le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, comme sa dénomination l'indique, il joue un rôle de conseil et d'accompagnement des collectivités locales (Communes, intercommunalités...), mais aussi des particuliers :

Ce rôle se traduit dans plusieurs domaines :

- des choix en matière d'urbanisme d'aménagement et de développement (projets urbains, Z.A.C, lotissements, espaces publics, zones d'activités,...)
- des études de faisabilité, l'aide à la définition d'un programme et le recours à la maîtrise d'œuvre d'une opération de construction (mairie, école, équipement de la petite enfance, équipement culturel ou sportif,...)
- des animations de débats publics, grâce à ses experts (architectes, paysagistes, urbanistes)
- dans la mise en place de réflexions et d'actions en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie communal et intercommunal

Une aide réelle aux élus des petites communes pour leur donner par un transfert d'expertises et d'expériences, les arguments pour défendre les projets de la collectivité, et pour faire les bons choix en toute connaissance de cause.

Le conseil peut prendre différente forme :

- ponctuel et limité dans le temps (jusqu'à 4 jours) et est alors gratuit.
- élargi et continu dans le temps, le CAUE passe alors avec la collectivité une « convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage ».

DANS CE NUMERO

| | |
|---|-------------------------------------|
| 1 | Le C.A.U.E. |
| 2 | Portes ouvertes |
| 3 | 80 ans du Lycée le Grand Blottereau |

spécificité liée à l'accompagnement des aménagements de bourgs dans le cadre de l'action départementale liée au F.A.C. (Fonds d'Aménagement Communal). En accord avec le Conseil Général, les communes de moins de 5000 habitants peuvent solliciter l'accompagnement du CAUE dans la mise en place de leur(s) projet(s) lié(s) au Fonds d'Aménagement Communal.

Il peut aussi :

- définir et délimiter des espaces à valoriser
- concerter les riverains et les utilisateurs, les faire participer à la réflexion en amont du projet
- regarder et évaluer l'existant, le contexte, en ce qui concerne le végétal la mission peut être de diagnostic phytosanitaire sur des plantations vieillissantes. Par exemple, beaucoup de lotissements des années 1980 ont des arbres qui, mal plantés, avec peu de terre, trop près de la voie et régulièrement cassés par les camions y circulant, ou encore avec des systèmes racinaires s'étant infiltrés dans les réseaux d'eaux usées causant des obturations. Pourtant les riverains attachent une importance à leur arbres et les experts du CAUE sont une interface utile entre riverains et élus pour trouver des terrains d'entente : un rôle d'expert mais aussi parfois de médiateur !
- assurer une présence renforcée de proximité sur les territoires. En Loire Atlantique depuis 2008 des permanences conseil sont mises en place au sein des sièges de plusieurs communautés de communes. Outre les conseils aux particuliers, les architectes - conseillers du CAUE sont aussi à l'écoute des élus et techniciens des collectivités locales.
- définir un projet global qui prendra en compte les objectifs de développement durable. Par exemple introduire du végétal en respectant l'identité du lieu en prévoyant gestion et usage. Planter le bon arbre au bon endroit, valoriser le fleurissement privé des façades sur voie publique, bien utiliser les plantes vivaces.

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage c'est :

- une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et

paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur la démarche des acteurs du projet.

• une sélection d'opérations choisies par l'équipe du CAUE pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant, leur valeur d'usage. Sur le site Internet du CAUE, en un clic, vous avez accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins de votre département.

Typologies de réalisations

- Aménagement paysager / urbain
- Équipement culturel
- Équipement de bureaux
- Équipement industriel / artisanal
- Équipement scolaire / universitaire
- Équipement social et socio-éducatif
- Équipement sportif
- Équipement touristique et de loisirs
- Habitat individuel
- Habitat collectif / semi-collectif

Le centre de documentation du CAUE de Loire-Atlantique met à disposition du public un fonds documentaire spécialisé en architecture, patrimoine, construction, habitat, aménagement, urbanisme, paysage, jardin.

Partenaire du Conseil Général, ses collaborateurs sont régulièrement membre des jurys du concours Fleurs et Paysage de Loire Atlantique qui jugent et récompensent les réalisations des communes et des particuliers. Ils y apportent leur connaissance des communes avec lesquelles ils ont souvent travaillé pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Ses experts sont des partenaires constants des collègues responsables des espaces verts des collectivités, et les petites communes n'ayant pas les structures des services des grandes villes ont avec les équipes du CAUE des appuis de choix.

Avec le CAUE et le SEV44 (Section départementale de Loire-Atlantique de l'association nationale des directeurs de Services Espaces Verts), le Conseil Général de Loire-Atlantique mène une politique de sensibilisation sur le paysage, auprès des communes de moins de 5000 habitants.

Ces actions se répartissent en deux types :

- **des conseils pour l'amélioration du cadre de vie**
Dans le cadre de demi-journée, le CAUE se déplace dans les communes qui en font la demande, afin d'aborder avec les élus et/ou les techniciens la qualité des espaces publics, les améliorations possibles en rapport avec des thèmes du paysage et du cadre de vie. Un compte-rendu est ensuite rédigé et remis à la commune.

- **des journées de sensibilisation et de formation.**
Chaque année six thèmes sont proposés aux techniciens et élus : l'identité communale, l'arbre dans la commune, le fleurissement, les vivaces et la gestion des espaces ruraux et naturels... Tous ces thèmes sont définis en fonction des attentes et des besoins des communes.

Le CAUE a élaboré des fiches thématiques afin d'aider les communes dans leur réflexion sur le paysage communal et l'amélioration du cadre de vie :

- Un projet de paysage
- Qu'est-ce que le paysage ?
- L'arbre
- La gestion différenciée
- Le fleurissement

Vous retrouverez ces fiches au CDI dans les semaines qui viennent.

2. Portes ouvertes du Lycée

Les portes ouvertes reviennent à des dates plus traditionnelles.

1 journée entière le samedi 16 février (GB et Jules Rieffel)

1 matinée le 23 mars (GB et CFA de Jules Rieffel uniquement).

Nous aurons comme d'habitude une salle pour présenter les activités de l'Amicale et discuter avec les futurs élèves et leurs parents. Nous y présenterons les ouvrages que nous avons achetés depuis l'an dernier pour augmenter le fond documentaire de l'Amicale mis à disposition du CDI, cette année ce sont plus de 800€ d'ouvrages qui vont rejoindre les rayonnages du Lycée, le choix a été principalement fait par les enseignants et nous avons répondu favorablement à toutes les demandes individuelles.

3. 80 ans du Grand Blottereau

Appel est fait à tous les anciens élèves qui veulent nous aider à marquer le coup pour cet anniversaire. Qui a des idées à proposer ? Seriez vous intéressés pour vous retrouver entre promotions, si oui comment ? Nous sommes à l'écoute de vos idées, par courrier à l'adresse du Lycée ou via notre site Internet.

En ce début d'année 2013, l'Amicale des anciens élèves du Lycée Horticole "Le Grand Blottereau" vous présente ses Meilleurs Vœux pour une année que nous vous souhaitons la meilleure possible. Santé avant tout à vous et à ceux qui vous sont chers!